

**Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
Du 28 aout 2025**

- - -

Le 28 aout 2025 à 20h,30 se sont réunis les membres du Conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée le 22 aout 2025 conformément aux articles L. 2121-10 et 2121-11 du code des collectivités territoriales.

Étaient présents, les conseillers municipaux suivants :

M. Gilles BELLIVIER, , M. Jacques FOUCHER, M. Serge GALES, , M. Jean-Marc LACROIX, Mme Nathalie MASBOU, M. Emmanuel SAILLY, M. Michel VÉDRUNE

Étaient absents, les conseillers municipaux suivants : Mme Claudine LACROIX Mme Mathilde VÉDRUNE Mme Mélanie FAGES

Pouvoirs : -1

Nombre de conseillers en exercice : 10 Nombre de conseillers présents : 7 Votants : 8

Le quorum étant atteint, les conseillers peuvent délibérer.

Accueil des participants

-

Michel VÉDRUNE

Michel VÉDRUNE, maire de Gréalou, ouvre la séance. Les points à l'ordre du jour sont rappelés et Jacques FOUCHER est nommé secrétaire de séance.

DELIBERATIONS.

1. Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal

-

Michel VÉDRUNE

Le procès-verbal du conseil municipal du 23 Juin 2026 a été transmis aux conseillers pour corrections (cf. annexe 1)

✓ **Le PV est approuvé par 8 voix pour 0 abstention 0 voix contre**

2. BUDGET - DELIBERATION MODIFICATIVE

- Michel VEDRUNE

✓ **SANS OBJET**

3. VOIRIE - Chemin de La Combe

- Michel VEDRUNE

Suite à la demande de rachat du chemin de la Combe par Mr Perrier, Cette vente doit faire l'objet d'une enquête publique.

Il est proposé de contacter un commissaire enquêteur et de donner pouvoir au maire, pour faire réaliser cette enquête publique ainsi que la vente. (Cf. annexes 3a et 3b)

✓ **Les conseillers municipaux présents valident cette proposition avec 8 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre**

4.VOIRIE- dénomination d'une voie

-

Jacques FOUCHER

Dans le cadre du projet d'installation de l'atelier de mécanique de mr Dekaise sur la zone artisanale, la rue desservant sa parcelle doit être nommée en vue de créer une nouvelle adresse. (cf annexe 4)

Il est proposé « Rue du tumulus »

Les conseillers municipaux présents valident cette proposition avec 8 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre

5.URBANISME – délégation de signature

- **Michel VEDRUNE**

Le maire ne pouvant pas signer les documents d'urbanisme le concernant, nous devons mettre en place une délégation de signature. Il est proposé de donner délégation de signature à Mr Jacques FOUCHER.

- ✓ **Les conseillers municipaux présents valident cette proposition avec 8 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre**

6.CANTINE SOCIALE- Renouvellement de la convention

- **Michel VEDRUNE**

Il nous est proposé de renouveler la convention pour la cantine sociale

- ✓ **Les conseillers municipaux présents valident cette proposition avec 8 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre**

COMMISSIONS

7. AUBERGE- Point de situation -Michel VEDRUNE Emmanuel SAILLY Jacques FOUCHER

Les travaux avancent selon le calendrier prévu.

Recueil des candidatures :

-25 candidatures reçues environs

-7/8 profils intéressants

Les premiers dossiers complets sont en cours de réception, leur examen aura lieu courant octobre

Subventions : Le fond friche est versé en totalité

Une autre demande versement de subvention sera faite courant septembre

Un point financier sera préparé pour le prochain conseil.

8. ECOLE - Personnel communal

- **Michel VEDRUNE**

Point reporté au 29 aout

9. BUDGET - Fongibilité

- **Michel VEDRUNE**

Dans le cadre des possibilités de fongibilité, 700€ seront transférés du compte 2188-59 au compte 2188.

QUESTIONS DIVERSES

XXXXXX

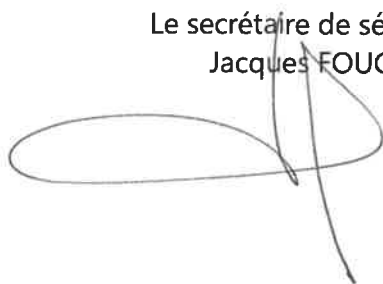
La séance s'est terminée à 22h30.

Michel VÉDRUNE fixe la date de la prochaine réunion du Conseil Municipal : le 25 septembre à 20h,30 à la mairie.

Il clôt la séance.

A Gréalou, le 28 aout 2025.

Le secrétaire de séance :
Jacques FOUCHER

A handwritten signature in dark ink, consisting of a large, stylized loop followed by a vertical stroke.

Le Maire :
Michel VÉDRUNE

A handwritten signature in dark ink, featuring a series of sharp, vertical strokes and a horizontal line at the base.

